

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

Herausgeber: Schweizerischer Forstverein

Band: 143 (1992)

Heft: 3

Artikel: Lignes directrices du secteur forestier de la coopération suisse au développement

Autor: Sorg, Jean-Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen Journal forestier suisse

143. Jahrgang

März 1992

Nummer 3

Lignes directrices du secteur forestier de la coopération suisse au développement¹

Par Jean-Pierre Sorg

FDK 26: 945: (213): UDK 341.232

Chaque service sectoriel de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) a établi récemment de nouvelles lignes directrices, référence pour la planification, le suivi et l'évaluation des activités de coopération. Le secteur forestier disposait pour sa part de lignes directrices depuis une vingtaine d'années déjà (*Sartorius, Bosshard, Rieben, 1970*). Un groupe de travail constitué autour du service sectoriel forêt/environnement de la DDA s'est attaché à remanier entièrement ce document, formulant de nouvelles lignes directrices adaptées aux orientations actuelles de la coopération dans le domaine des ressources naturelles et tenant compte des profonds changements survenus dans l'aide au développement depuis deux décennies.

Le nouveau document (*Auct. mult., 1989*) «...définit la politique de la DDA pour ses actions de coopération au développement dans le secteur forestier. Il précise les objectifs prioritaires et les principes généraux régissant les projets forestiers de la DDA et décrit les principales formes d'intervention préconisées... Il analyse les incidences de cette politique sur les moyens d'actions de la DDA et sur son personnel. Enfin, il décrit des méthodes de travail spécifiques aux différentes formes d'intervention».

Les lignes directrices comprennent une partie conceptionnelle destinée à un large cercle intéressé par la politique du développement en milieu rural, et une partie plus méthodologique qui s'adresse en premier lieu aux collaborateurs et aux partenaires en contact étroit avec les activités forestières (au sens large du terme) de terrain. Les grands traits des nouvelles lignes directrices sont présentés ci-après.

¹ D'après un exposé prononcé le 11 décembre 1990 à l'Ecole Nationale du Génie Rural des Eaux et Forêts de Nancy, dans le cadre d'un cycle de formation continue de préparation aux emplois de coopération en foresterie tropicale. Outre les citations directes, le texte s'inspire largement de la version originale des «Lignes directrices du secteur forestier de la DDA» (*Auct. mult., 1989*).

1. Objectifs de la politique sectorielle forestière

L'analyse des contraintes de la foresterie dans les pays en développement a fait ressortir trois groupes de problèmes majeurs:

- la dégradation des écosystèmes naturels, la détérioration du potentiel de production agricole et la précarité croissante des conditions de vie des populations;
- les difficultés accrues que rencontrent les populations pour satisfaire leurs besoins à partir des productions de la forêt et de l'arbre, en particulier ce qu'il est convenu d'appeler la «crise du bois de feu» qui touche une partie importante des populations rurales et urbaines du tiers monde;
- les problèmes auxquels ont à faire face les populations rurales dans la recherche d'emplois rémunérateurs au niveau local.

Ces problèmes «...sont étroitement liés entre eux. Dans la mesure où ils dépassent le cadre strictement forestier, leur solution nécessite des efforts conjoints de la part de tous les secteurs concernés».

Les trois objectifs principaux de la politique sectorielle forestière de la DDA en découlent directement.

1.1 *«Contribuer à restaurer et à conserver l'équilibre écologique»*

«Cet objectif vise la restauration des écosystèmes dégradés et le maintien des ressources naturelles renouvelables. La pérennité de ces ressources doit permettre de stabiliser le potentiel de production des terres agricoles (climat, sol, eau) et garantir des conditions de vie adéquates à la population».

Les termes de «restauration» et de «maintien» signalent une approche tout à la fois dynamique et conservatoire du problème de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles renouvelables. La forêt en fait évidemment partie, tout comme l'arbre, l'arbuste et l'arbrisseau dans les milieux ruraux.

Cet objectif relève au premier chef d'une préoccupation écologique.

1.2 *«Contribuer à satisfaire les besoins essentiels des populations dépendant directement des forêts»*

«Cet objectif vise à assurer la production suffisante et soutenue des produits forestiers. Notamment:

- du bois de feu,
- des produits forestiers entrant dans l'alimentation de l'homme et du bétail,

- des produits forestiers entrant dans la pharmacopée traditionnelle,
- des produits forestiers utilisés par l'artisanat traditionnel,
- des matériaux de construction.»

La différence est nettement marquée par rapport aux plantations industrielles d'une part, par rapport à une foresterie vouée exclusivement à la production de bois d'autre part. L'arbre et la forêt génèrent une production très diversifiée qu'il convient de prendre en compte dans son ensemble.

Un vaste champ de recherche s'ouvre quant à la compréhension de la notion de «production soutenue», laquelle est applicable à tous les produits de la forêt et de l'arbre dans une dimension réelle, c'est-à-dire au niveau des terroirs villageois, des besoins exprimés. La production et les fonctions de l'arbre en milieu rural, dans le cadre de systèmes agroforestiers notamment, sont encore bien mal connues.

Cet objectif, social, tend à améliorer le bien-être des populations.

1.3 «Contribuer au développement économique des pays concernés»

«Cet objectif vise à la création d'emplois grâce à la valorisation locale de la production forestière. Par la variété de ses produits et des marchés auxquels il s'adresse, le secteur forestier crée des effets multiplicateurs qui stimulent également les secteurs secondaires et tertiaires.»

Par-delà la portée sociale évidente de cet objectif, il convient de souligner la volonté implicitement exprimée de privilégier le milieu rural, notamment lorsque les filières de production s'étendent aux zones urbaines, voire deviennent internationales.

Ces objectifs relèvent des économies nationales.

2. Formes prioritaires d'intervention

Les activités concrètes de la DDA dans le secteur forestier – formes prioritaires et contenu des actions – ont été formulées dans les lignes directrices à partir du constat d'expérience selon lequel les problèmes à résoudre sont complexes et le plus souvent très spécifiques. Le cadre opérationnel découlant des objectifs principaux doit être suffisamment souple pour répondre aux besoins identifiés en tenant compte de l'expérience acquise et de la nécessité de tendre à une concentration des ressources humaines et financières.

Sur la base de ces critères d'appréciation, les formes d'intervention suivantes ont été retenues en priorité: foresterie paysanne et communautaire, protection et aménagement des forêts naturelles, formation, recherche, appui institutionnel.

2.1 Foresterie paysanne et communautaire

«C'est la forme prioritaire des projets forestiers de la DDA, car elle touche des populations nombreuses. Directement, par les produits retirés de la forêt; indirectement, par les effets positifs de la forêt sur son environnement. Cette forme d'intervention doit tenir compte des organisations communautaires locales, du statut de propriété des terres et notamment de leur disponibilité, et du rôle de l'arbre et des tabous qui lui sont liés.»

Très simplement, le terme de foresterie communautaire recouvre «...toute situation dans laquelle des populations locales sont étroitement associées à une activité forestière» (FAO, 1987). Cette définition englobe par exemple le reboisement destiné à couvrir des besoins locaux, l'intégration de l'arbre au niveau des exploitations agricoles, la transformation de produits forestiers au niveau local, la gestion de ressources forestières naturelles par les populations. L'approche peut être aussi bien communautaire qu'individuelle.

La foresterie paysanne et communautaire tente le pari de concilier des objectifs écologiques, sociaux et économiques dans de bonnes conditions. Elle offre une grande souplesse de mise en œuvre mais exige que les populations locales soient impliquées dès le stade de l'identification des problèmes et tirent profit des actions entreprises.

Souvent, les techniques forestières passent au second rang des préoccupations. L'organisation des communautés locales, les problèmes de la propriété de la terre et de la maîtrise des ressources naturelles, la prise en compte des us et coutumes traditionnels représentent différents aspects de l'interface homme/arbre (homme/forêt) que la foresterie paysanne et communautaire s'efforce de résoudre, de mettre en valeur ou de promouvoir dans le cadre des terroirs villageois (Auct. mult., 1991).

Les pratiques agroforestières constituent un volet important de la foresterie paysanne et communautaire. Outre les premiers concernés – les paysans – l'agroforesterie implique une collaboration étroite entre forestiers, agronomes, zootechniciens, spécialistes des sciences sociales. En agroforesterie comme en foresterie paysanne et communautaire, l'approche se doit d'être pluridisciplinaire et participative.

2.2 Protection et aménagement des forêts naturelles

«Cette forme d'intervention se caractérise, avant tout, par le fait qu'elle traite de formations forestières naturelles et spontanées. Leur gestion est d'ailleurs généralement assurée par les gouvernements qui en revendiquent souvent la propriété exclusive.

La participation active des populations riveraines à leur gestion est néanmoins requise comme un des principes généraux régissant les projets forestiers de la DDA.»

Les activités de la DDA dans ce domaine ne sont certes pas nouvelles; plusieurs projets relativement anciens, dans différents continents, en témoignent. En revanche, les modalités de mise en œuvre – le contenu des actions – prennent un tour résolument novateur et ambitieux. Les programmes de protection et d'aménagement des forêts naturelles devront en effet promouvoir à l'avenir:

- l'implication active de la population locale, notamment par la satisfaction des besoins matériels et la création d'emplois;
- l'intégration des massifs forestiers concernés dans l'aménagement des terroirs villageois;
- l'octroi aux populations de droits d'usage et même de droits de propriétés.

2.3 Formation

«La formation à tous les niveaux contribue à améliorer la capacité propre de développement dans les pays du tiers monde. Dans le secteur forestier et du monde rural, on distingue trois types de formation: la formation professionnelle, la formation paysanne, le recyclage et la formation continue. Ils ont en commun la formation pratique des formateurs eux-mêmes.»

Forme privilégiée de toute coopération au développement, la formation contribue directement à rendre celle-ci superflue. Il importe, à l'avenir, d'en accroître l'impact en intervenant auprès des différents acteurs du secteur forestier et du monde rural.

La formation professionnelle (cadres techniques et universitaires) accorde une attention particulière aux aspects pratiques, à l'ouverture des programmes et des écoles aux problèmes ruraux et environnementaux, à la concordance entre les programmes et les besoins exprimés.

La formation paysanne trouve un support de choix dans les programmes de foresterie paysanne et communautaire; ses objectifs sont d'améliorer, dans le milieu rural, la perception de la dégradation de l'environnement, de fournir aux paysans les moyens d'assurer la mise en valeur des ressources naturelles par eux-mêmes et de tendre à une plus large autonomie des ruraux.

Le recyclage et la formation continue concernent surtout les cadres des services forestiers.

2.4 Recherche

«La recherche se justifie dans le cadre de la coopération au développement parce que les solutions à appliquer ne sont généralement pas transférables à partir des pays industrialisés, ni même entre pays du tiers monde. C'est dire que la recherche doit, en plus des données techniques, fournir également des renseignements originaux sur le contexte politique, socio-économique et culturel des projets. En permettant aux praticiens de prendre des décisions en connaissance de cause, la recherche devient un outil d'accompagnement et de direction indispensable à toute grande réalisation de développement.»

L'expérience du passé enseigne que la recherche doit, à l'avenir, s'attacher notamment à traiter les problèmes que posent l'aménagement et la gestion des écosystèmes forestiers et à développer des modalités de travail originales dans le milieu rural, de nature à fournir rapidement des résultats pratiques et durables – et qui correspondent aux besoins effectifs des êtres humains.

Aux thèmes de recherche forestiers traditionnels (choix et comportement des essences, sylviculture, inventaire, aménagement forestier) s'ajouteront des interrogations issues des interfaces «homme/forêt» et «foresterie/agriculture» (profils socio-économiques régionaux, critères et stratégies d'aménagement des terroirs, systèmes agroforestiers, sylviculture des espèces locales par exemple).

L'appui de la DDA favorise la recherche appliquée, dont le but est de promouvoir et de mettre au point des approches et des techniques adaptées aux conditions locales.

2.5 Appui institutionnel

«Cette forme d'intervention vise deux résultats distincts qui se confondent parfois au sein d'une même institution:

- créer les conditions-cadres adéquates pour faciliter la réalisation des activités de terrain
- renforcer une institution du pays concerné, afin qu'elle puisse mieux stimuler et appuyer une action de développement («institution building»).

La formation et le perfectionnement des cadres constituent toujours un élément prioritaire de cette forme d'intervention.»

Le déroulement des activités de terrain est souvent facilité par l'existence de conditions-cadres favorables auxquelles des appuis institutionnels ponctuels peuvent contribuer, par exemple dans le domaine complexe de la législation et de la politique forestières et foncières. C'est le cas par exemple

lors de la mise en place de programmes nationaux de foresterie paysanne et communautaire par la promotion de structures aussi légères et autonomes que possible (décentralisation, régionalisation), ou par le renforcement des fonctions de planification, de coordination, d'animation et de suivi du service forestier.

Le renforcement institutionnel concerne en général les gouvernements, mais aussi d'autres structures dont l'impact sur le milieu rural est souvent plus direct. Dans ce contexte, il est souhaitable que des liens de coordination s'établissent entre les partenaires gouvernementaux et les organisations non-gouvernementales. La DDA donne la priorité aux organisations qui sont actives d'une part dans les zones socio-économiquement et écologiquement marginales, d'autre part dans le domaine de la foresterie paysanne et communautaire.

3. Principes généraux

Les formes prioritaires d'intervention définissent le cadre opérationnel des actions de la DDA dans le secteur forestier. Celles-ci seront conçues en fonction de problèmes clairement identifiés et tiendront compte notamment des causes de la destruction des forêts et des enseignements à retirer de l'expérience acquise. Les principes généraux ci-dessous ont été énoncés sur ces bases; leur validité s'étend aux différentes formes d'intervention.

- Il est indispensable d'intégrer les actions forestières dans des plans directeurs locaux, régionaux ou nationaux. Le secteur forestier a certes beaucoup à offrir dans le cadre de la formulation de politiques de développement, de l'établissement de stratégies de sauvegarde écologique, de la réalisation d'aménagements de terroirs. Cependant le gain à retirer d'une situation concrète d'interdépendance entre les différents acteurs qui œuvrent dans le monde rural est tout aussi important, notamment au plan de la coordination des activités dans le cadre de programmes plus vastes.
- Le développement forestier s'inscrit dans le long terme: la DDA tient à réaffirmer ce principe. Le travail avec les populations, les interventions dans les formations forestières naturelles, les programmes de formation et de recherche, le développement institutionnel exigent une planification à long terme lors de la préparation des appuis et un appui de longue haleine à la réalisation.
- Le contexte global des projets doit être systématiquement pris en compte aussi bien au stade des études de faisabilité que lors des évaluations périodiques. En d'autres termes, il s'agit d'améliorer le diagnostic écologique, économique, culturel et politique régional, la prise en compte des contraintes institutionnelles et des conditions-cadres du développement rural.

- La participation active de la population est un élément essentiel de la coopération au développement moderne, à chaque étape de l'identification des besoins réels, du diagnostic de départ, du choix des objectifs et des moyens à mettre en œuvre, de la réalisation et de l'évaluation des actions.
- La sensibilisation, la vulgarisation et la formation sont les moyens d'un dialogue permanent qui doit s'instaurer avec les populations rurales concernant la gestion des ressources naturelles. Cette démarche nécessite des méthodes spécifiques et le concours de spécialistes expérimentés. Il est primordial dans ce domaine de favoriser le dialogue avec le milieu féminin pour mieux tenir compte des besoins exprimés par les femmes.
- Face aux problèmes particuliers du développement rural, l'approche se veut diversifiée, l'apport forestier restant modulable en fonction de la complexité écologique, économique et sociale des situations concrètes. Il n'est plus convenable de délimiter des compétences sectorielles dès lors que le contexte exige un effort communautaire afin d'obtenir des résultats tangibles.
- Enfin, sur le plan de la collaboration internationale, la DDA souhaite contribuer à améliorer l'efficacité de l'aide au développement en prenant une part plus active dans la définition des politiques et des stratégies de développement (Programme d'Action Forestier Tropical de la FAO, réseaux de recherche, comités sectoriels ou régionaux, par exemple) d'une part, dans la coordination des activités par pays d'autre part.

Zusammenfassung

Richtlinien für den Sektor Forstwirtschaft der DEH

Die Richtlinien, über die der forstliche Sektor der DEH seit rund zwanzig Jahren verfügte, wurden vollständig neu bearbeitet. Die Arbeitsgruppe, die mit dieser Aufgabe beauftragt wurde, hat sich bemüht, ein Dokument abzufassen entsprechend den aktuellen Tendenzen der Entwicklungszusammenarbeit auf dem Gebiet der natürlichen Ressourcen. Dabei konnten die tiefgreifenden Veränderungen der letzten zwanzig Jahre berücksichtigt werden.

Die Hauptziele der Forstpolitik der DEH sind

- a) dazu beizutragen, das ökologische Gleichgewicht wiederherzustellen und zu bewahren,
- b) dazu beizutragen, die Grundbedürfnisse der Bevölkerung, die mit Produkten von Wald und Bäumen gedeckt werden können, zu befriedigen,
- c) einen Beitrag zur wirtschaftlichen Entwicklung der betroffenen Länder zu leisten.

Geeignete Mittel der Intervention sind dabei in erster Linie die bäuerliche Forstwirtschaft und die Forstwirtschaft auf Gemeindeebene, Schutz und Nutzung der natürlichen Wälder, Bildung, Forschung und die institutionelle Unterstützung. Allgemeine Prinzipien dienen dazu, den Einsatzbereich der Entwicklungsprogramme im forstlichen Sektor zu bestimmen: das Integrieren von forstlichen Projekten innerhalb allgemeinerer Leitpläne, die Verbesserung der Lagebeurteilung, eine aktive Beteiligung der Bevölkerung, Sensibilisierung – Verbreitung – Bildung, eine Ausweitung der Zugangsmöglichkeiten und die internationale Zusammenarbeit.

Übersetzung: *Christine Fuhrer Balsiger*

Bibliographie

- Auct. mult.*, 1989: Lignes directrices du secteur forestier de la DDA. Service sectoriel forêt de la DDA, Berne, IV + 36 p.
- Auct. mult.*, 1991: Foresterie paysanne et communautaire. Aperçu d'une décennie et perspectives opérationnelles. Intercoopération, Berne. (En cours de publication).
- FAO, 1987: Boisements en milieu rural. Etudes FAO Forêt 64. ASDI/FAO, Rome.
- Sartorius, P., Bosshard, W., Rieben, E., 1970: Konzeption und Richtlinien für die technische Zusammenarbeit in der Forst- und Holzwirtschaft. Genf, Birmensdorf und Vallorbe, 51 S. + Anhang.

Auteur: Dr. Jean-Pierre Sorg, ing. for. EPFZ, chaire de sylviculture EPFZ, service de recherche et de coordination pour les problèmes forestiers de la coopération au développement, CH-8092 Zurich.